



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2012 DAC 651 Subvention (5.000 euros) à l'association La Piccola (77 760 Boissy aux Cailles).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris, je vous propose par le présent projet de bien vouloir apporter votre soutien à l'association La Piccola, présidée par Madame Marion Boudon-Machuel.

Créée en novembre 2005, l'association s'est donné pour objet la création, la production et la diffusion de spectacles vivants ayant pour dénominateur commun la musique et la voix humaine parlée ou chantée.

Le présent projet de délibération porte sur la diffusion d'un spectacle musical en cours de création et qui sera joué au Théâtre de l'Épée de Bois (Cartoucherie de Vincennes) en 2013 : Les lessiveuses.

Construit autour de la voix lyrique, les spectacles de la Piccola créent des rencontres entre différents univers musicaux et esthétiques à destination du jeune public. C'est dans ce contexte que l'opéra Les lessiveuses a été créé et sera joué dans un premier temps en Essonne. Sa représentation à Paris est prévue à l'automne 2013. Il s'agit d'une création originale et contemporaine dont le sujet a d'abord fait l'objet d'un documentaire de Yamina Zoutat (Les films d'ici), centré sur la parole des mères de détenus. C'est à partir de cette parole que Thierry Machuel a composé la musique après avoir rencontré des détenus au centre pénitentiaire de Clairvaux. Ce spectacle est l'histoire de trois mères de détenus de longues peines, trois femmes qui lavent, repassent, trient. Ce trio de lessiveuses, incarné par une comédienne et deux chanteuses lyriques est aussi le trio de trois expressions vocales différentes et complémentaires : la parole, la déclamation. Un accordéoniste et un saxophoniste complètent le trio.

La Ville de Paris, fidèle à son soutien à La Piccola, a déjà soutenu cette association en 2010 pour un spectacle au Lucernaire (Méli-Mélodie) et à l'Épée de Bois en 2011 (La petite fée aux allumettes).

La qualité des interprètes, des textes et des musiques proposées, la dimension ludique et narrative de la scénographie et l'important volet pédagogique associé au spectacle justifient l'aide de la Ville de Paris. Il vous est donc proposé d'attribuer à l'association La Piccola une subvention d'un montant de 5.000 euros pour la diffusion d'un spectacle musical au théâtre de l'Épée de Bois en 2013.

Je soumets ce projet à l'approbation de notre assemblée, et vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DAC 651 Subvention (5.000 euros) à l'association La Piccola (77 760 Boissy aux Cailles)

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association La Piccola;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La Piccola, 44, rue du Père Bard 77760 Boissy-aux-Cailles pour un spectacle au Théâtre de l'Epée de Bois en 2012. 2012_03766 n°simpa 20364 ;

Article 2 : La dépense correspondante soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne - VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.